

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2304802	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours contre une décision rejetant une demande indemnitaire - résiliation convention délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur COM COM des deux Sarres.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	XPFIBRE 2 SARRES	Maître FELDMAN Ludovic
Défendeur	SYNDICAT MIXTE OUVERT MOSELLE FIBRE	SCP SEBAN & ASSOCIÉS
02)	DOSSIER N° 2306136	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours en annulation du titre de recettes n° 90002/2023 d'un montant de 37 638 €.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	XPFIBRE 2 SARRES	Maître FELDMAN Ludovic
Défendeur	SYNDICAT MIXTE OUVERT MOSELLE FIBRE	SCP SEBAN & ASSOCIÉS
03)	DOSSIER N° 2306201	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	Recours subrogatoire contre le maître d'oeuvre suite à la somme payée à la commune de MARLY pour réparation des dommages ouvrage.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	BALCIA INSURANCE SE	Maître BELOVETSKAYA Daria (Cour)
Défendeur	SELARL ETUDE GANGLOFF ET NARDI	Christine GANGLOFF

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2305772	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours pour réparation du préjudice subi consécutivement aux désordres de nature décennale sur le parking "Barberousse".	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE HAGUENAU	AARPI ADVEN AVOCATS
Défendeur	SOCIÉTÉ IXO	CABINET MONHEIT-ANDRE-MAI
	SOCIETE DEMATHIEU ET BARD CONSTRUCTION	SELARL LE DISCORDE - DELEAU
	SOCIÉTÉ RIESS	SELARL LE DISCORDE - DELEAU
	SOCIÉTÉ SCHINDLER	SELARL ASEA
	COMPAGNIE GENERALI IARD	SCP COMOLET MANDIN & ASSOCIÉS
	SOCIETE SOCOTEC CONSTRUCTION VENANT AUX DROITS DE SOCOTEC FRANCE	MENGUY AVOCATS
	AXA FRANCE IARD	MENGUY AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2307508	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire - Désaccord sur le montant des travaux réalisés	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS EST RAVALEMENT	SELARL G.S.A. - K.H.M.
Défendeur	COMMUNE DE GEISPOLSHEIM	AARPI PMDB
06)	DOSSIER N° 2308242	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire au titre des dommages subis par le faux plafond du réfectoire du lycée Heinrich NESSEL à Haguenau.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	MAIF	SELÀRL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIÉS
	RÉGION GRAND EST	SELÀRL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIÉS
Défendeur	SA ENGIE ENERGIE SERVICES	SELARL CDM (CONSEIL DÉFENSE MÉDIATION) (Cour)
	XL INSURANCE SE	SELARL CDM (CONSEIL DÉFENSE MÉDIATION) (Cour)

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2306636	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours indemnitaire - Contrat de location longue durée sans option d'achat pour du matériel bureautique

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	COMMUNE DE ROULLENS	

08)	DOSSIER N° 2308599	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours indemnitaire - Contrat de location longue durée sans option d'achat pour du matériel bureautique

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRENKE LOCATION	Maître THIERY Stéphanie
Défendeur	COMMUNE DE NEUVIC	

Arrêté le 9 janvier 2026
La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2306470	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire Recours en annulation contre la décision du 29/06/2023 portant modification du parcellaire en section 33 de CONTHIL + modification du bornage		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur S	SELAS CABINET DEVARENNE ASSOCIÉS
Défendeur	Madame G	SELAS CABINET DEVARENNE ASSOCIÉS
	Madame S	SELAS CABINET DEVARENNE ASSOCIÉS
	DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE	SELARL LEONEM
02)	DOSSIER N° 2304638	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire Recours contre une décision de suspension à titre conservatoire d'un permis de visite au sein de la maison d'arrêt de Nancy-Maxéville (décision n° 512 - DISP Grand Est du 23/05/2023)		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Madame B	Maître DAVID Benoit
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
03)	DOSSIER N° 2400885	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire Refus de classement sur un emploi - Décisions du 17 et 24 janvier 2023		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur C	SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS (Cour)
	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	Défendeur

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2303799	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Recours en indemnisation de préjudices : décision implicite de rejet

Nom des parties

Demandeur Monsieur S
Madame K

Défendeur PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Représentants des parties

Maître BOUKARA Nohra
Maître BOUKARA Nohra

Arrêté le 9 janvier 2025

La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER

tenue sous la présidence de Monsieur REES, assisté(e)
de Madame POITTEVIN et Madame BRODIER, Conseillères
En présence de Madame MERRI, Rapporteure publique
Madame IMMELE, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2505790	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 05/03/2025)		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Défendeur	Monsieur K	Maître BOUKARA Nohra	
	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
02)	DOSSIER N° 2505791	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 05/03/2025)		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Défendeur	Madame T	Maître BOUKARA Nohra	
	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
03)	DOSSIER N° 2401347	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN	
Titre de l'affaire	Refus de délivrance de titre de séjour - Arrêté du 09/01/2024		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Défendeur	Monsieur D	Maître DUSS Yves (Cour)	
	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2403948	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire Décision du préfet du Bas-Rhin du 03/06/2024 portant expulsion du territoire français		
Demandeur	Nom des parties Monsieur G	Représentants des parties Maître ROUSSEL Christophe
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	
05)	DOSSIER N° 2402208	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire Refus d'admission au séjour (décision implicite)		
Demandeur	Nom des parties Madame S	Représentants des parties SELARL AXIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
06)	DOSSIER N° 2402587	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire Refus de délivrance d'une carte de résident - décision implicite		
Demandeur	Nom des parties Monsieur S	Représentants des parties SELARL AXIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
07)	DOSSIER N° 2506158	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un ans (arrêté du 16/07/2025)		
Demandeur	Nom des parties Monsieur O	Représentants des parties SELARL AXIO AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC

11 heures 00

08)	DOSSIER N° 2505788	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 20/06/2025)		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Monsieur A		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
09)	DOSSIER N° 2505789	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 20/06/2025)		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Madame A		
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
10)	DOSSIER N° 2505794	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination (arrêté du 18/06/2025)		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Madame O		
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN		
11)	DOSSIER N° 2505796	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 19/03/2025)		
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC	
Demandeur	Madame L		
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN		

11 heures 00

12)	DOSSIER N° 2505795	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 16/06/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur M	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
13)	DOSSIER N° 2506104	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 26/06/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur O	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
14)	DOSSIER N° 2505066	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire a et interdiction de retour pour une durée de 2 ans (arrêté du 20/06/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Madame O	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	
15)	DOSSIER N° 2506185	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire avec fixation du pays de destination (arrêté du 20/06/2025)	
Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
Demandeur	Monsieur R	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

11 heures 00

16)	DOSSIER N° 2506193	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe REES	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours (arrêté du 04/07/2025)			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	Monsieur S	Maître GHARZOULI Laure (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
17)	DOSSIER N° 2506148	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 30/06/2025)			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	B	Maître MERTZ Bertrand	
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
18)	DOSSIER N° 2506156	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 15/04/2025)			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	Madame I	SCP ANNIE LEVI-CYFERMAN - LAURENT CYFERMAN	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
19)	DOSSIER N° 2506157	RAPPORTEURE: Madame Hélène BRODIER	
Titre de l'affaire OQTF 6 mois : refus de titre assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination (arrêté du 15/04/2025)			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS DU RAPPORTEUR PUBLIC
	Monsieur I	SCP ANNIE LEVI-CYFERMAN - LAURENT CYFERMAN	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

11 heures 00

20)	DOSSIER N° 2506100	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 04/07/2025)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	Maître FAVREL Grâce (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA	

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

21)	MOSELLE DOSSIER N° 2506101	RAPPORTEURE: Madame Lise POITTEVIN
-----	--	------------------------------------

Titre de l'affaire OQTF 6 mois : obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an (arrêté du 04/07/2025)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître FAVREL Grâce (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

DISPENSE DE
CONCLUSIONS DU
RAPPORTEUR PUBLIC

Arrêté le 9 janvier 2026
La présidente du tribunal

N. TIGER-WINTERHALTER